

DECRET N° 77/710 du 23/12/77
portant nomination de Mr. BIYOUNDOUDI Gérard,
Inspecteur de la Jeunesse et Sport de 5^o échelon
en qualité de Directeur des Etudes et de la
Planification au Ministère de la Culture,
des Arts et des Sports.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire
Parti et fixant ses attributions;
Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du
Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret n°77/696 du 15 Décembre 1977 portant organisation
du Ministère de la Culture, des Arts et des Sports;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 5 Novembre
1977,

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur BIYOUNDOUDI Gérard, Inspecteur de la Jeunesse et Sports
de 5^o échelon, précédemment en service au Ministère de la Culture, Arts et Sports
est nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de
la Culture, des Arts et des Sports.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

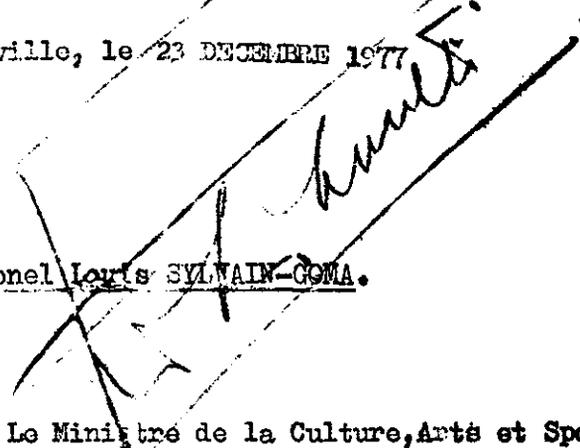
Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 DECEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,


Alphonse MOUISSOU-POUATI.


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de la Culture, Arts et Sports,


J.B. TATI-LOUTARD.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

10-41